

DUNK & ASSOCIÉS/SYSTÈMES24-7

NOUVELLES 24-7

Sécurité incendie: Quand l'alarme retentit

Article vedette:
L'équipement en milieu de travail

Champions de la sécurité

Concours du 25e anniversaire

Mises à jour technologiques:
Un nouveau tableau de bord arrive!

J'adore cette période de l'année... mais comment se fait-il que l'automne soit déjà là?

Mmmmm... l'incontournable saveur citrouille-épicee!

Dates importantes:
Premier jour de l'automne,
Les webinaires sont de retour!



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
DE SÉCURITÉ



MISES À JOUR
TECHNOLOGIQUES



SÉCURITÉ
INCENDIE



RÉCENTES MISES À
JOUR LÉGISLATIVES



MISES À JOUR DU
PROGRAMME
MIEUX-ÊTRE

Cliquez sur les icônes pour passer directement à la section

Célébrez les 25 ans de Systèmes 24-7 avec nous!

Trouvez le logo anniversaire caché et GAGNEZ!



Pour marquer notre 25e anniversaire, un logo spécial a été soigneusement dissimulé dans Systèmes 24-7, et VOUS pourriez gagner une carte-cadeau de **25 \$ chez Home Hardware!**

Voici comment participer:

1

Trouvez le logo anniversaire:

Dès le 1er janvier 2025, notre logo 25 ans sera caché quelque part dans Systèmes 24-7. Soyez le premier à le trouver!



2

Réclamez votre prix:

Repérez le logo, prenez une capture d'écran et envoyez-la à anniversary@systems24-7.com. La première personne à le signaler remportera une carte-cadeau de 25 \$. Vous devez avoir **complété 100 %** de vos formations obligatoires pour recevoir votre prix.



3

Continuez la chasse:

Une fois découvert, le logo sera déplacé chaque semaine à un nouvel endroit. Le concours se déroule tout au long de l'année, alors restez attentif et persévérant!



À partir du 1er janvier 2025, partez à la recherche du logo et vous pourriez être notre prochain gagnant.
Prêt à célébrer avec nous? Que l'aventure commence!

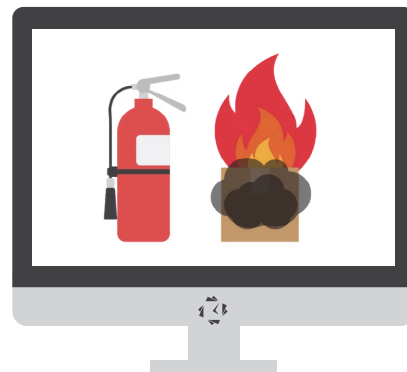
DATES IMPORTANTES

Les webinaires sont de retour!

17 septembre

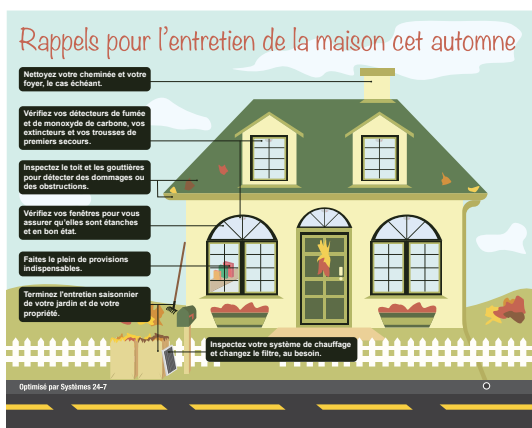
La pause estivale est terminée et nous sommes heureux de reprendre nos webinaires mensuels. Assurez-vous de vous inscrire pour réserver votre place : elles partent vite, car c'est GRATUIT!

Cliquez [ici](#) pour consulter notre calendrier de webinaires à venir.



La prévention est votre meilleur extincteur: Prévention des incendies en milieu de travail

17 septembre 2025 | 13h00 – 14h00 HAE



Cliquez pour agrandir

Premier jour de l'automne

22 septembre

L'automne est arrivé, et c'est le moment idéal pour penser à l'entretien saisonnier avant l'hiver. Du nettoyage des gouttières et de la vérification de votre système de chauffage, à l'isolation des fuites d'air et à l'inspection de votre toiture, l'entretien d'automne aide à prévenir des réparations coûteuses et à garder votre maison sécuritaire et confortable durant l'hiver. Ne laissez pas la première neige vous surprendre — profitez du temps doux pour préparer votre hiver.

Ne manquez pas
nos concours du 25e
anniversaire et du
champion de la
sécurité !



CHAMPIONS DE LA SÉCURITÉ

2025



CANDIDATURES



**AVEZ-VOUS UN CHAMPION DE LA SÉCURITÉ
DANS VOTRE LIEU DE TRAVAIL?**

Proposez sa candidature dès aujourd'hui pour avoir la chance
de gagner l'un des trois prix!

[Règlement du concours](#)

SÉCURITÉ INCENDIE

LE SAVIEZ-VOUS

Quand l'alarme retentit



L'alarme retentit comme un signal d'urgence. Les lumières clignotent. Les pas résonnent dans les couloirs. En moins d'une minute, le bâtiment s'anime — un chaos organisé, mais avec un objectif clair. Ce n'était qu'un exercice... mais cela aurait pu être un véritable incendie. Et c'est exactement l'enjeu. Les exercices d'évacuation ne sont pas de simples formalités : ce sont des répétitions pour survivre. Chaque seconde est précieuse. Chaque personne compte. Quand avez-vous organisé votre dernier exercice d'évacuation au travail? S'est-il déroulé correctement? Tout le monde est-il sorti? Seriez-vous capables de réduire votre temps lors du prochain essai?

Un exercice d'évacuation n'est pas une case à cocher dans un plan de sécurité, c'est un outil vital. Il nous apprend à réagir sous pression, à nous orienter dans des couloirs enfumés et à prendre des décisions rapides pouvant sauver des vies. Il met en lumière les faiblesses de nos plans d'urgence pour que nous puissions les corriger avant qu'il ne soit trop tard. L'importance de ces exercices est cruciale : ils sauvent des vies, à condition d'être pris au sérieux.

La réussite d'un exercice repose sur une bonne préparation : identifier les sorties, attribuer les rôles, déclencher l'alarme, chronométrer l'évacuation, compter les personnes présentes et faire un débriefing. Mais il faut aller plus loin et poser les bonnes questions : quelqu'un a-t-il hésité? Des issues étaient-elles encombrées? Le point de rassemblement est-il connu et accessible pour tous? L'ensemble des occupants ont-ils été comptabilisés? Chaque exercice doit être considéré à la fois comme une épreuve et une leçon.

L'objectif est l'amélioration continue. Votre équipe peut-elle battre son précédent temps d'évacuation? Pouvez-vous rendre l'exercice plus réaliste — en simulant une sortie bloquée ou une « zone de fumée » obligeant à ramper? Et pourquoi ne pas introduire des imprévus, comme l'absence d'un responsable ou une porte coincée? Les exercices doivent évoluer, mettre vos équipes au défi et les préparer non seulement au prévisible, mais aussi à l'imprévu.

Alors, la prochaine fois que l'alarme retentira, ne minimisez pas l'importance de l'exercice. Agissez vite. Réagissez avec sérieux. Rappelez-vous : chaque exercice est une répétition pour survivre. Faites en sorte qu'il soit efficace, qu'il s'améliore à chaque fois et, surtout, que tout le monde sorte sain et sauf.

MISES À JOUR TECHNOLOGIQUES

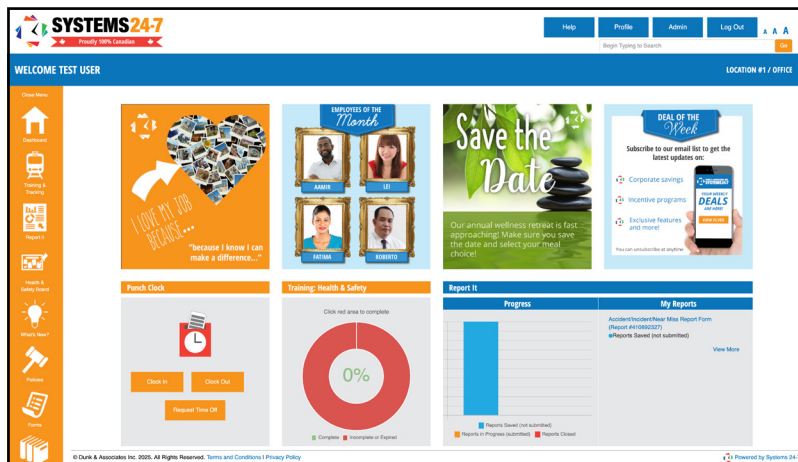
AVIS

Un nouveau tableau de bord arrive!

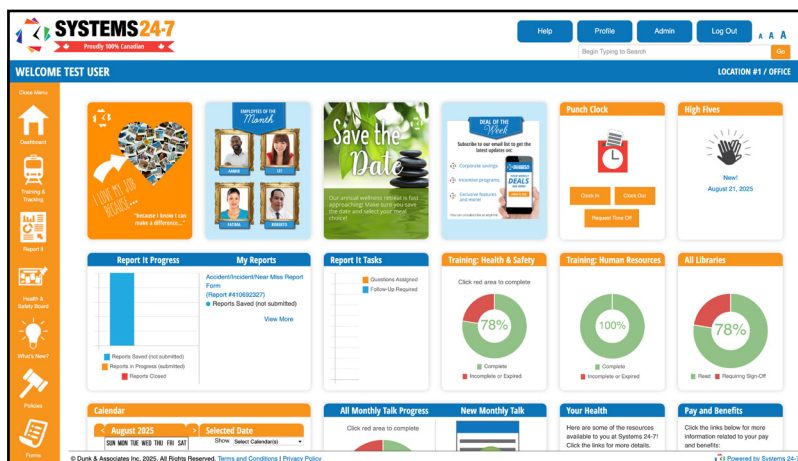
Nous avons le plaisir d'annoncer que Systèmes 24-7 lance un nouveau design de tableau de bord dès le mercredi 17 septembre, lors de la mise à jour régulière. Cette évolution offre une apparence modernisée, plus intuitive, épurée et attrayante.

N'oubliez pas : les tableaux de bord sont un excellent moyen de communiquer des nouvelles importantes à travers votre organisation. Besoin d'inspiration pour les mettre en valeur? Contactez-nous! Pourquoi ne pas y partager des anniversaires de travail, des rappels de vacances ou de congés, des liens vers des ressources essentielles, et plus encore.

AVANT



APRÈS



Action requise pour certains clients :

Avec cette mise à jour, vous pourriez devoir ajuster ou modifier les graphiques de vos tableaux de bord pour qu'ils s'intègrent au nouveau thème. Si vous avez besoin d'aide, notre équipe de soutien est là pour vous accompagner. Contactez-nous à support@systems24-7.com ou au 1-866-754-8839.

Trousses de conformité maintenant disponibles

Les trousse de conformité pour les clients des services de Sécurité sont maintenant disponibles. Connectez-vous à **Systèmes 24-7** et cliquez sur Trousses de conformité pour lire les instructions.

Pour le programme de santé et sécurité, vous devez compléter toutes les missions pour maintenir votre lieu de travail conforme aux exigences.

MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ

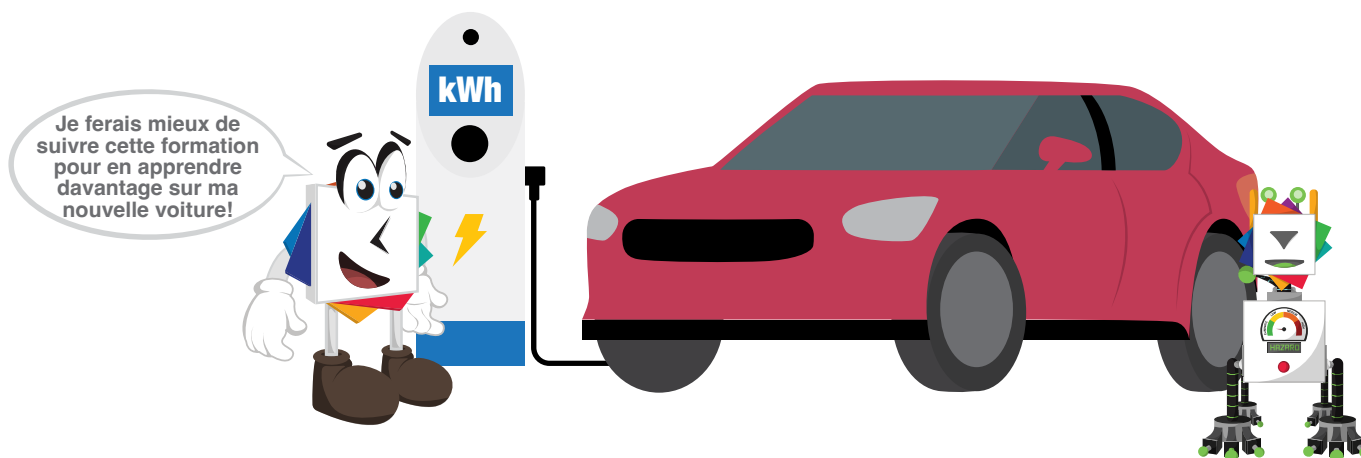
NOUVELLE FORMATION – BIENTÔT OFFERTE EN FRANÇAIS

Formation sur la sécurité et les batteries de véhicules électriques

Si certains secteurs, comme la fabrication de batteries ou de véhicules, maîtrisent déjà bien les enjeux liés à la sécurité des batteries de VE, ce risque demeure relativement nouveau pour de nombreuses autres industries : fournisseurs de pièces automobiles, concessionnaires, ateliers de réparation, de carrosserie ou de collision, services de remorquage et centres de recyclage automobile. C'est pourquoi il est essentiel de connaître les bonnes procédures et de se conformer aux lois et normes en santé et sécurité, parfois inédites dans certains milieux de travail.



Cette formation porte sur les principaux composants des batteries au lithium-ion utilisées dans les véhicules électriques, les dangers qui y sont associés et les pratiques sécuritaires pour la manipulation et l'entretien.



MISES À JOUR DU PROGRAMME DE SÉCURITÉ

ARTICLE VEDETTE:

L'équipement en milieu de travail

Lorsqu'on pense à l'équipement en milieu de travail, on pense souvent d'abord aux machines lourdes ou aux outils. Pourtant, les ordinateurs, instruments spécialisés ou chariots font aussi partie intégrante de l'équipement essentiel au bon fonctionnement d'une organisation. Mais comment s'assurer que tout ce matériel est à sa place et en bon état?

C'est ici que l'inventaire des équipements prend tout son sens. Il s'agit d'une liste détaillée des outils, équipements et autres biens de l'organisation. L'inventaire fournit des renseignements sur l'équipement disponible, incluant son emplacement, les utilisateurs, ainsi que les registres d'entretien.

Mettre en place et tenir à jour un tel inventaire permet non seulement d'assurer une meilleure gestion du matériel, mais aussi d'en maximiser la disponibilité et l'efficacité. En plus de contribuer à améliorer la productivité, l'inventaire peut également servir à démontrer la conformité aux exigences en matière de santé et sécurité, comme les inspections avant utilisation, le cadenassage ou encore le retrait des équipements défectueux ou dangereux.

La façon de développer et de tenir à jour un inventaire dépend des besoins spécifiques de chaque organisation. Certaines opteront pour des feuilles de calcul simples comme Excel ou Google Sheets, tandis que d'autres préféreront des applications spécialisées telles qu'Axolt ou Inflow Inventory.

Quel que soit l'outil choisi, l'important est d'assurer le suivi régulier de l'inventaire. Il est facile d'oublier d'y consigner les changements ou les vérifications, ce qui peut entraîner des pertes ou des bris. Il peut être utile de désigner une personne ou une équipe responsable de cette tâche, surtout au démarrage du processus, afin de garantir son efficacité et sa pérennité.

Si vous êtes client de Dunk & Associés, ne manquez pas la trousse de conformité du mois de septembre! Vous y trouverez un modèle d'inventaire d'équipement pour vous aider. De plus, notre plateforme Systèmes 24-7 propose une fonctionnalité Entretien préventif permettant de planifier et de faire le suivi des entretiens.

Vous n'êtes pas encore client de Dunk & Associés et souhaitez en savoir? Contactez-nous à support@systems24-7.com ou au 1-866-754-8839.



WEBINAIRES À VENIR

Inscription **GRATUITE** aux webinaires mensuels (en anglais seulement).
Les places sont limitées. Inscrivez-vous dès maintenant!



INSCRIVEZ-VOUS

La prévention est votre meilleur extincteur: Prévention des incendies en milieu de travail

17 septembre 2025 | 13h00 – 14h00 HAE

Assurez la sécurité de votre milieu de travail en adoptant des stratégies proactives de prévention des incendies. Découvrez comment repérer les dangers potentiels, utiliser les extincteurs de manière appropriée et mettre en place un plan d'intervention d'urgence efficace. Participez à notre webinaire pour intégrer durablement la prévention des incendies dans votre culture organisationnelle de la santé et sécurité!

Journée “ Invitons nos jeunes au travail ”

15 octobre 2025 | 13h00 – 14h00 HAE

Au Canada, la Journée « Invitons nos jeunes au travail » a lieu chaque année en novembre. Lors de cet événement, les élèves de 3e secondaire sont invités à découvrir un milieu professionnel pendant une journée, afin d'en apprendre davantage sur les carrières et le monde du travail.

Les employeurs souhaitant participer doivent considérer certains aspects essentiels pour assurer le succès, la sécurité et la conformité de cette journée. Votre entreprise y a-t-elle déjà pris part ou prévoit-elle de le faire en novembre prochain? Partagez vos expériences et posez vos questions lors de notre discussion sur les meilleures pratiques pour rendre cet événement à la fois enrichissant et sécuritaire, tant pour les jeunes que pour les employeurs.



INSCRIVEZ-VOUS



INSCRIVEZ-VOUS

Que faire lors d'une visite d'un inspecteur SST ?

12 novembre 2025 | 13h00 à 14h00 HNE

Un inspecteur se présente à votre entreprise. Êtes-vous prêt? La première règle : ne pas paniquer. Mais que faut-il faire ensuite? Quelles sont les meilleures pratiques? Quelles informations faut-il fournir? Et à quel moment risque-t-on d'en dire trop?

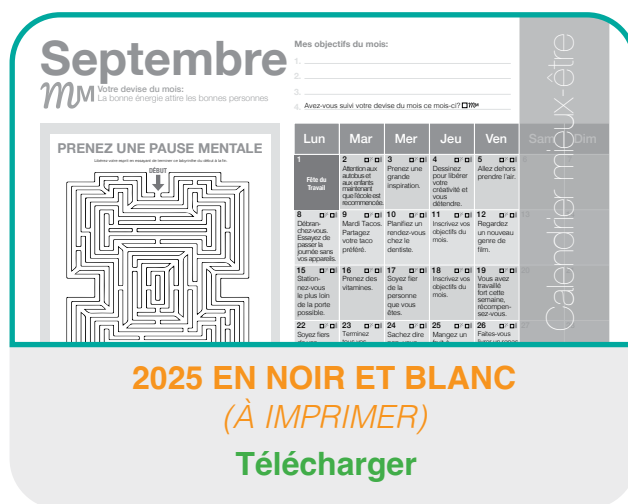
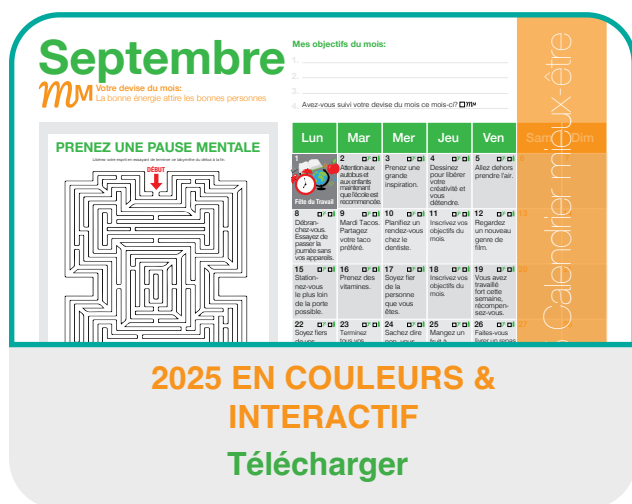
Joignez-vous à nous pour découvrir comment bien réagir à une visite d'inspection, répondre aux demandes et comprendre les avis. Évitez le stress de dernière minute et préparez-vous efficacement!

LISTE DES WEBINAIRES 2025

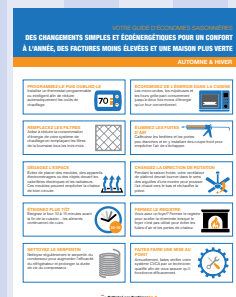
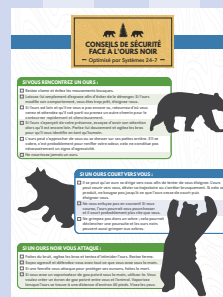
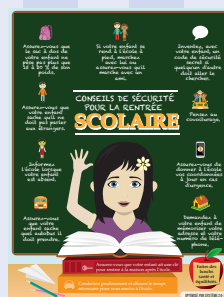
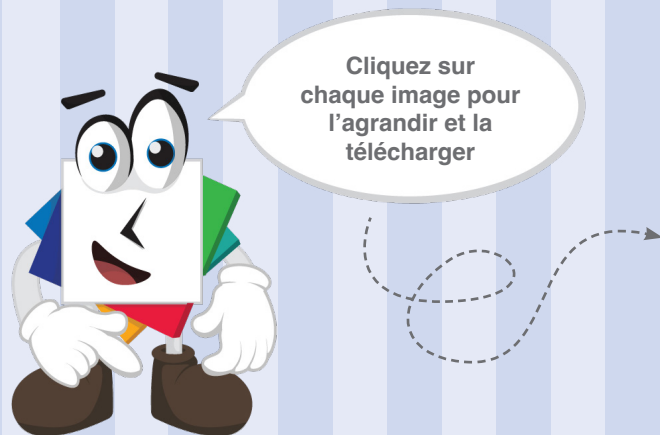
MISES À JOUR DU PROGRAMME MIEUX-ÊTRE

CALENDRIERS MIEUX-ÊTRE 2025

Intégrer le mieux-être au quotidien peut prendre un certain temps. Apprendre de nouvelles habitudes demande du travail! Chaque année, Dunk & Associés publie un calendrier mieux-être rempli d'activités et de conseils pour vous aider à vivre la devise du mois. Chaque mois est différent et inclut des défis amusants pour vous aider à intégrer le mieux-être au travail et atteindre l'équilibre travail-vie personnelle.



VOS RESSOURCES GRATUITES DU MOIS



SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE

Dunk & Associés continue de surveiller les modifications législatives et de mettre à jour le contenu du programme et des modules de formation afin d'assurer la conformité. Pour consulter le sommaire des récentes mises à jour législatives, [cliquez ici](#).

Cliquez pour passer directement à une province en particulier.

[AB](#)

[MB](#)

[TNO](#)

[NS](#)

[NU](#)

[ON](#)

[ÎPÉ](#)

[QU](#)

[SK](#)

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
FÉDÉRAL	
Mesures temporaires de l'assurance-emploi Admissibilité jusqu'au 11 octobre 2025 Le 23 mars 2025, le gouvernement fédéral a instauré de nouvelles mesures temporaires dans le cadre du régime d'assurance-emploi pour soutenir les travailleurs canadiens touchés par l'incertitude économique actuelle causée par ces droits de douane. La mesure prolongée aujourd'hui devait prendre fin le 12 juillet, tandis que les deux autres sont en vigueur jusqu'au 11 octobre 2025. Cette décision continue de réduire le nombre d'heures requis pour être admissible aux prestations régulières à un maximum de 630 heures et augmente le nombre de semaines de prestations de jusqu'à quatre semaines supplémentaires. (plus d'informations en cliquant sur le 2e lien ci-dessous). Plus de 290 000 travailleurs devraient profiter de cette prolongation. https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2025/07/le-gouvernement-federal-prolonge-une-mesure-temporaire-de-lassurance-emploi-pour-aider-les-travailleurs-touchees-par-les-droits-de-douane-des-etats-unis.html https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/mesures-temporaires-pour-conditions-economiques-majeures.html	Pour plus d'informations, visitez: https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/mesures-temporaires-pour-conditions-economiques-majeures.html

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
ALBERTA	
Consultations sur les politiques de la WCB ouvertes La WCB sollicite vos commentaires sur les sujets suivants : • Politique 04-10 – Assistance pour la tenue des lieux et l'entretien à domicile • Politique 01-00 – Interprétation et application des politiques • Planification de projets politiques La consultation est ouverte jusqu'au 29 septembre 2025.	Si vous souhaitez donner votre avis sur ces sujets, visitez: https://www.wcb.ab.ca/about-wcb/policy-and-legislation/whats-new-in-policy.html

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
MANITOBA	
Hausse du salaire minimum à compter du 1er octobre 2025 Le salaire minimum sera augmenté de 15,80 \$ à 16,00 \$ l'heure.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025.

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	
Hausse du salaire minimum à compter du 1er septembre 2025 Le salaire minimum sera augmenté de 16,70 \$ à 16,95 \$ l'heure.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er septembre 2025.
WSCC – Nouvelle procédure de déclaration À compter du 18 juillet 2025, la déclaration des incidents mortels devra se faire via WSCC Connect, la plateforme électronique. Vous commencerez par remplir la section Incident et, si vous signalez une blessure ou un décès, vous serez automatiquement dirigé vers la section Blessures et Décès pour compléter la déclaration.	En cas de décès, veuillez à bien connaître les exigences de déclaration. Pour nos clients des services de Santé et Sécurité de Dunk & Associés, les procédures de déclaration ont été mises à jour.

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
NOVA SCOTIA	
Hausse du salaire minimum à compter du 1er octobre 2025 Le salaire minimum sera augmenté de 15,70 \$ à 16,50 \$ l'heure.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025.

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
NUNAVUT	
Hausse du salaire minimum à compter du 1er septembre 2025 Le salaire minimum sera augmenté de 19,00 \$ à 19,75 \$ l'heure.	En cas de décès, veuillez à bien connaître les exigences de déclaration.
WSCC – Nouvelle procédure de déclaration À compter du 18 juillet 2025, la déclaration des incidents mortels devra se faire via WSCC Connect, la plateforme électronique. Vous commencerez par remplir la section Incident et, si vous signalez une blessure ou un décès, vous serez automatiquement dirigé vers la section Blessures et Décès pour compléter la déclaration.	Pour nos clients des services de Santé et Sécurité de Dunk & Associés, les procédures de déclaration ont été mises à jour.

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
ONTARIO	
Hausse du salaire minimum à compter du 1er octobre 2025 Le salaire minimum sera augmenté de 17,20 \$ à 17,60 \$ l'heure.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025.
Règlement 157/25 – Défibrillateurs sur les chantiers de construction À compter du 1er janvier 2026, le Règlement 213/91 sera modifié par l'ajout de l'article 27.1 : Défibrillateurs. “Dans le cas d'un chantier employant régulièrement vingt travailleurs ou plus, le constructeur veille à ce qu'un défibrillateur soit installé et entretenu sur le chantier et à ce qu'il soit satisfait aux exigences énoncées au présent article.”	Dans le secteur de la construction, pour tout chantier regroupant 20 employés ou plus, il est obligatoire d'installer un défibrillateur externe automatisé (DEA) conformément aux dispositions réglementaires.
Loi sur les droits des travailleurs des plateformes numériques Cette nouvelle loi établit certains droits et protections pour les travailleurs des plateformes numériques qui fournissent, contre rémunération, des services de transport (covoiturage), de livraison ou de messagerie par l'intermédiaire de plateformes numériques. Les exploitants doivent remettre aux particuliers par écrit les renseignements suivants : • Une description du mode de calcul de la paie pour le travail sur plateforme numérique. • La question de savoir si les pourboires ou autres gratifications sont perçus par l'exploitant et, si tel est le cas, le moment et le mode de leur perception. • La période de paie répétitive et la journée de paie répétitive établies par l'exploitant en application de l'article 8. • Les facteurs utilisés pour établir si des affectations de travail sont offertes aux travailleurs et une description du mode d'application de ces facteurs. • La question de savoir si la plateforme numérique utilise un système d'évaluation du rendement et s'il y a des conséquences découlant de l'évaluation du rendement d'un travailleur ou de la non-exécution d'une affectation de travail par un travailleur ainsi qu'une description de ces conséquences.	Travail sur plateforme numérique s'entend de la prestation, moyennant paiement, de services prescrits, notamment de covoiturage, de livraison ou de messagerie, par des travailleurs à qui un exploitant offre des affectations de travail au moyen d'une plateforme numérique. Si votre entreprise exerce cette activité, assurez-vous de respecter toutes les obligations prévues par cette loi. Pour la version complète, consultez : https://www.ontario.ca/lois/loi/22d07
Règlement 116/25 – Modification du Règlement 288/01 en vertu de la Loi sur les normes d'emploi (LNE) L'Ontario renforce son soutien aux travailleurs touchés par des mises à pied ou des cessations d'emploi liées aux droits de douane, en modifiant un règlement en vertu de la Loi sur les normes d'emploi (LNE). Cette modification oblige désormais les employeurs à fournir aux employés concernés des informations sur les services provinciaux d'aide à l'emploi, en cas de licenciements collectifs (50 employés ou plus).	Si votre entreprise prévoit une mise à pied massive (soit 50 employés ou plus dans une période de quatre semaines), vous devez obligatoirement remettre aux employés les informations suivantes : • Les circonstances économiques ayant mené aux cessations d'emploi ; • Toute consultation tenue ou prévue avec les communautés concernées ou avec les employés touchés (ou leur représentant) ; • Les mesures d'ajustement envisagées et le nombre d'employés qui en bénéficieront ; • Un profil statistique des employés concernés ; • Les services provinciaux d'aide à l'emploi disponibles.

SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
Î.-P.-É.	
Mise à jour de la Loi sur la sécurité-incendie (1988) – Article 64 : Vente et usage de feux d'artifice La Loi sur la sécurité-incendie a été modifiée en ce qui concerne l'utilisation des feux d'artifice. Il est désormais interdit de vendre, offrir, donner, posséder, entreposer ou utiliser des feux d'artifice, sauf si cela est fait conformément aux dispositions de la loi. À partir de maintenant, un permis est requis pour : • l'entreposage de feux d'artifice ; • la vente de feux d'artifice à toute personne ; • l'organisation de spectacles pyrotechniques, qu'ils soient publics ou privés. Le commissaire aux incendies pourra délivrer un permis s'il juge que l'activité prévue ne compromet pas la sécurité du public. Des conditions spécifiques peuvent être imposées selon les cas.	Si votre entreprise entrepose ou vend des feux d'artifice, ou organise un spectacle de feux d'artifice, vous devez d'abord obtenir le permis requis auprès du commissaire aux incendies et vous conformer à toutes les exigences prévues par la Loi sur la sécurité-incendie.

SOMMAIRE DES MODIFICATIONS	CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?
SASKATCHEWAN	
Politique 17/2025 de la WCB : Indemnité pour rendez-vous médicaux À compter du 1er juillet 2025, la WCB offrira une compensation pour les absences occasionnelles liées à des rendez-vous médicaux découlant d'une blessure au travail. L'indemnité pour rendez-vous médicaux est accordée uniquement pour les rendez-vous préalablement approuvés par la WCB. Aucun montant ne sera versé pour des rendez-vous jugés non nécessaires. Si un travailleur s'absente uniquement pour un rendez-vous médical et que l'employeur le rémunère pour ce temps, la WCB peut rembourser l'employeur sur demande. Conditions d'admissibilité : L'indemnité est versée lorsque : • Le travailleur a repris ses fonctions normales ou modifiées, • Il travaille à temps plein, • Il s'absente uniquement pour un rendez-vous médical ponctuel visant à maintenir son état de santé actuel.	Vous pouvez présenter une demande de remboursement à la WCB si l'un de vos employés, blessé au travail, est de retour à temps plein et doit s'absenter pendant ses heures de travail pour un rendez-vous médical approuvé. Pour consulter la politique complète: https://www.wcbask.com/policy-and-procedure/medical-appointment-allowance-pol-172025
Hausse du salaire minimum à compter du 1er octobre 2025 Le salaire minimum sera augmenté de 15,00 \$ à 15,35 \$ l'heure.	Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025.

**MERCI DE NOUS AVOIR LU.
RENDEZ-VOUS LE MOIS
PROCHAIN.**

